

Rapport complémentaire
Récapitulatif des événements survenus dans le traitement du
dossier 130 rang A, St-Paul-de-la-Croix
(page 1 de 3)

Date	Événements
11 juillet 2005	Réception par ANIMA-Québec d'une première plainte concernant ce lieu de garde. Le plaignant recommande qu'une éventuelle inspection d'ANIMA-Québec se déroule avec assistance policière.
5 septembre 2005	Réception par ANIMA-Québec d'une deuxième plainte concernant ce lieu de garde.
22 novembre 2005	Un agent de la Sûreté du Québec (poste de la MRC de Rivière-du-Loup) communique avec ANIMA-Québec disant avoir reçu une plainte concernant ce lieu de garde. Informé d'une inspection imminente par ANIMA-Québec, il suggère de la réaliser avec assistance policière.
29 novembre 2005	Première visite d'inspection réalisée par Serge Bouchard avec assistance policière.
Le ou vers le 22 décembre 2005	Envoi postal à monsieur [REDACTÉ] du rapport et des recommandations relatifs à la première visite d'inspection.
Les 27 juillet et 1 ^{er} août 2006	Échanges téléphoniques entre Suzanne Lecomte et [REDACTÉ] dit qu'il doit se "débarasser" des chiens et demande l'aide d'ANIMA-Québec.
Le ou vers le 4 août 2006	Envoi postal à [REDACTÉ] d'une lettre lui rappelant les devoirs des propriétaires et gardiens de chiens et de chats en vertu de la Loi P-42 accompagnée d'une liste de refuges pour animaux.
30 mai 2007	Vérification à distance de ce lieu de garde par Louise Drolet : de la route, elle voit une vingtaine de chiens attachés sur le terrain.
13 septembre 2007	Deuxième visite d'inspection réalisée par Louise Drolet avec assistance policière.
1 ^{er} octobre 2007	Réception par ANIMA-Québec d'une troisième plainte concernant ce lieu de garde.
19 octobre 2007	Envoi postal à [REDACTÉ] du rapport et des recommandations relatifs à la deuxième visite d'inspection.
2 novembre 2007	Dépôt au Bureau des infractions et amendes du rapport des infractions observées le 13 septembre 2007.
15 novembre 2007	Mandat de perquisition décerné à Rivière-du-Loup par le Juge de la Cour du Québec Gerald Laforest.
27 novembre 2007	Exécution du mandat de perquisition. Troisième visite d'inspection (perquisition) réalisée par Louise Drolet et Suzanne Lecomte avec assistance policière. 121 chiens ont été saisis.

SIGNATURES

NOM, PRÉNOM (en lettres moulées) CARRIERE, SYLVIE			NOM, PRÉNOM (en lettres moulées)		
MATRICULE 777	ANNÉE 2004	MOIS 05	JOUR 27	MATRICULE	ANNÉE MOIS JOUR
SIGNATURE [REDACTÉ]			SIGNATURE		

Rapport complémentaire

Récapitulatif des événements survenus dans le traitement du dossier 130 rang A, St-Paul-de-la-Croix (page 2 de 3)

Le 3 décembre 2007	Dépôt au Bureau des infractions et amendes de deux rapports (un pour chacun des défendeurs) des infractions observées le 27 novembre 2007.
Le ou vers le 28 février 2008	Envoi postal à madame Jacqueline Thibeault du rapport d'inspection et des recommandations relatifs à la troisième visite d'inspection.
24 novembre 2008	Réception par ANIMA-Québec d'une quatrième plainte concernant ce lieu de garde.
27 janvier 2009	Quatrième inspection réalisée par Louise Drolet avec l'aide des policiers.
Le ou vers le 1 ^{er} juin 2009	Envoi postal à madame Jacqueline Thibeault et [REDACTÉ] du rapport d'inspection et des recommandations relatifs à la quatrième visite d'inspection.
Le 11 juin 2009	Dépôt au Bureau des infractions et amendes de deux rapports des infractions observées le 27 janvier 2009.
Le 9 décembre 2009	Une Ordonnance de limitation, d'une durée de deux ans, du nombre d'animaux est prononcée par l'honorable Juge Jean-Paul Decoste.
Le 18 mai 2011	Cinquième inspection réalisée par Sylvie Carrière avec assistance policière.
	Un avis de non-conformité est remis à madame Jacqueline Thibeault.
Le ou vers le 6 juin 2011	Envoi postal à madame Jacqueline Thibeault et [REDACTÉ] du rapport d'inspection et des recommandations relatifs à la cinquième visite d'inspection.
Le ou vers le 27 Juillet 2011	Envoi par huissier à [REDACTÉ] d'une lettre de la part du Ministère de la Justice du Québec lui rappelant à lui-même et à madame Jacqueline Thibeault, qu'ils sont toujours sous ordonnance de la Cour du Québec, leur interdisant conjointement entre eux, d'être en possession de plus de huit animaux et que cette ordonnance est toujours en vigueur et ce, jusqu'au 8 Décembre 2011.
Le 5 Décembre 2011	Sixième inspection réalisée par Michel Noël accompagné de Sylvie Carrière, avec assistance policière.
Le 6 Décembre 2011	Perquisition réalisée par Michel Noël, accompagné de Sylvie Carrière, avec assistance policière. Un mandat de perquisition fut délivré le jour même par le Juge Martin Gagnon, J.C.Q. Quarante chiens et huit chats ont été saisis lors de cette perquisition (septième inspection).

SIGNATURES

NOM, PRÉNOM (en lettres moulées) CARRIERE, SYLVIE			NOM, PRÉNOM (en lettres moulées)		
MATRICULE 777	ANNÉE 2014	MOIS 05	JOUR 27	MATRICULE	ANNÉE MOIS JOUR
SIGNATURE [REDACTÉ]				SIGNATURE	

Rapport complémentaire
Récapitulatif des événements survenus dans le traitement du
dossier 130 rang A, St-Paul-de-la-Croix

(page 3 de 3)

Date	Événements
Le 8 décembre 2011	Dépôt au Bureau des infractions et amendes du rapport des infractions observées le 18 mai 2011.
Le 12 janvier 2012	Dépôt au Bureau des infractions et amendes du rapport des infractions observées le 6 décembre 2011.
Le ou vers le 10 février 2012	Envoi postal à madame Jacqueline Thibeault et [REDACTÉ] des rapports d'inspection et des recommandations relatifs à la sixième et septième visite d'inspection.
Le 25 juillet 2012	Huitième inspection réalisée par Michel Noël accompagné de Louise Drolet, avec assistance policière.
Le 1 ^{er} août 2012	Envoi postal à [REDACTÉ] de deux avis de non-conformité relatifs à la huitième visite d'inspection.
Le ou vers le 9 août 2012	Envoi postal à [REDACTÉ] du rapport d'inspection et des recommandations relatifs à la huitième visite d'inspection.
Le 10 janvier 2013	Neuvième inspection réalisée par Sylvie Carrière accompagné de Michel Noël, avec assistance policière. Quatre chats ont été saisis lors de cette inspection.
Le 14 janvier 2013	Envoi postal à [REDACTÉ] d'un avis de non-conformité relatif à la neuvième visite d'inspection.
Le 6 février 2013	Une Ordonnance d'interdiction de détenir des animaux, d'une durée de cinq ans, est prononcée par l'honorable Juge Julie Dionne.
Le 28 janvier 2014	Dixième visite d'inspection réalisée par Isabelle Dubé et Vicky Rioux, inspectrices du MAPAQ, avec assistance policière. Présence de plusieurs chiens et des chats dans la maison. L'Ordonnance d'interdiction de détenir des animaux n'est pas respectée et plusieurs manquements à la loi sont observés.

Il importe de souligner que [REDACTÉ] et madame Jacqueline Thibeault ont été à plusieurs reprises informés par ANIMA-Québec des impératifs de la législation relative au bien-être et à la sécurité des animaux et des améliorations à apporter aux lieux de garde de ces derniers :

- Les sept lettres transmises par ANIMA-Québec aux défendeurs depuis décembre 2005 recommandent de nombreux correctifs visant à rencontrer les exigences de la *Loi sur la protection sanitaire des animaux*, notamment en ce qui a trait à l'accès à l'eau potable et à l'habitat convenable et salubre.

Il importe de préciser que le rapport d'inspection de la troisième visite concerne uniquement les chiens gardés dans la maison d'habitation puisque tous les chiens hébergés dans les bâtiments et sur le terrain ont été confisqués le 10 janvier 2008 lors d'une décision rendue par l'honorable Martin Gagnon, J.C.Q.

La saisie des 48 animaux qui a eu lieu le 6 décembre 2011 a été effectuée notamment à cause du non respect de l'ordonnance de limitation du nombre d'animaux prononcée par l'honorable Juge Jean-Paul Decoste en décembre 2009.

SIGNATURES

NOM, PRÉNOM (en lettres moulées) CARRIÈRE, SYLVIE			NOM, PRÉNOM (en lettres moulées)		
MATRICULE 777	ANNÉE 2014	MOIS 05	JOUR 27	ANNÉE	MOIS JOUR
SIGNATURE [REDACTÉ]			SIGNATURE		